

Pour plus de détails sur les dispositifs:

www.ain.fr/aides-subventions-bibliotheques

Si vous avez des questions :

bdpain@ain.fr

Demande de subvention dans le cadre des dispositifs de soutien au développement de la lecture publique

Autofinancement

Département de l'Ain

Emprunts

Année de la demande Intitulé du projet

La bibliothèque départementale est associée à votre projet			Aides aux développements des services			
				Aide à l'acquisition de mobilier		
Votre établissement public			Aide à la création de nouveaux services / médiation numérique			
Dénomination				Aide à un projet d'accessibilité numérique		
Communes conventionnées	EPCI			Aide à un projet de tiers lieu		
				Aide à un projet d'espace tout-petits, famille, parentalité		
Adresse				Aide à un projet de boîte retour extérieure		
Email Tél		hone		Autres aides		
				Aide à une prestation de rédaction d'un projet culturel, so social par un cabinet spécialisé en matière de lecture pub		
Personne à contacter pour ce projet			Aide à la création d'un poste de responsable salarié de bibliothèque			
NOM et Prénom				Aide à la conduite d'un diagnostic intercommunal de lect	ure publique	
Fonction				Aide à la mise en réseau informatique des bibliothèques		
Email	Téléphone			Aide à l'achat de matériel mutualisé d'action culturelle		
Linaii	гетернопе			Contribution aux contrats Territoire Lecture pour la mise en réseau de la lecture publique à l'échelle intercommunale		
Plan de financement du proj	et					
Dépenses		€ ht	%	Recettes	€ ht %	

Total Total

Co-financements



Description du projet global - obligatoire pour toute demande

Présentation du projet précisant les objectifs et les préconisations de la Bibliothèque départementale qui ont été suivis

une note peut être jointe le cas échéant



Engagement

Obligatoire pour toute demande de subvention

Je soussigné , Président ou Maire

• Sollicite une subvention du Département de l'Ain au nom de

votre établissement public

- M'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention
- Certifie exacte les informations contenues dans le présent dossier et les annexes

Fait le , à

Ce document doit impérativement être signé et certifié conforme par le Président ou le Maire

IMPORTANT

Un dossier par projet

Joindre les pièces complémentaires obligatoires

Consulter le règlement des dispositifs de soutien au développement de la lecture publique.

Joindre le dossier par courrier postal ou par email

M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Bibliothèque départementale de l'Ain 31 rue Juliette Récamier 01000 BOURG-EN-BRESSE

Email: bdpain@ain.fr

Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique.

L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

Laissez un commentaire à destination de l'instructeur de votre dossier

Le demandeur s'engage sur l'exactitude des données fournies, toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En soumettant cette demande, le demandeur accepte que les informations saisies soient utilisées pour le traitement de sa demande d'aide. La durée de conservation des données traitées est fixée à 3 ans. En vertu du droit applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès aux données les concernant afin, le cas échéant, de les faire rectifier, effacer ou d'en limiter l'utilisation. Pour exercer ces droits, les personnes concernées doivent saisir par écrit le Déléqué à la protection des données du Département de l'Ain :

- Par voie électronique à l'adresse : dpo@ain.fr - Par voie postale : Monsieur le Délégué à la protection des données, 10, rue du Pavé d'Amour, 01 000 BOURG EN BRESSE Si elles estiment que ce traitement porte atteinte à leurs droits, elles peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés